

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R03-2024-003

PUBLIÉ LE 4 JANVIER 2024

# Sommaire

## **Direction Générale Administration /**

R03-2024-01-04-00002 - 20240104\_Arrêté portant subdélégation de signature de M. Annicet LOEMBE, directeur général de la cohésion et des populations par intérim, à ses collaborateurs. (4 pages)

Page 3

## **Direction Générale des Sécurités, de la Règlementation et des Contrôles / Direction de L'Ordre Public et des Sécurités**

R03-2024-01-04-00001 - Arrêté modifiant l'arrêté n°R03-2023-12-29-000005 du 29 décembre 2023, fixant la liste départementale des supports habilités à publier des annonces judiciaires et légales pour l'année 2024 (2 pages)

Page 8

# Direction Générale Administration

R03-2024-01-04-00002

20240104\_Arrêté portant subdélégation de signature de M. Annicet LOEMBE, directeur général de la cohésion et des populations par intérim, à ses collaborateurs.

**ARRÊTÉ n°**

**Portant subdélégation de signature de M. Annicet LOEMBE  
directeur général de la cohésion et des populations de Guyane par intérim,  
à ses collaborateurs.**

Le directeur général de cohésion et des populations de Guyane par intérim

**VU** le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Antoine POUSSIER, administrateur de l'État du deuxième grade, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

**VU** l'arrêté n°R03-2023-04-03-00001 du 3 avril 2023 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

**VU** l'arrêté n°R03-2024-01-02-00001 du 2 janvier 2024 portant désignation par intérim de M. Annicet LOEMBE, en qualité de directeur général de la cohésion et des populations ;

**VU** l'arrêté n°R03-2024-01-03-00001 du 3 janvier 2024 portant délégation de signature à M. Annicet LOEMBE, directeur général de la cohésion et des populations de Guyane par intérim ;

**ARRÊTE :**

**I – AU TITRE DE LA DIRECTION DES ENTREPRISES, DU TRAVAIL, DE LA CONSOMMATION ET DE LA CONCURRENCE**

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Annicet LOEMBE, subdélégation est donnée à M. Frédéric SONDE MIKAMONA, chef du pôle politique du travail, à l'effet de signer les actes, décisions, conventions, correspondances entrant dans le cadre de ses attributions et ses compétences.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Annicet LOEMBE, subdélégation est donnée à M. Anselme AGBESSI, chef du pôle concurrence et consommation à l'effet de signer les actes, décisions, conventions, correspondances entrant dans le cadre de ses attributions et ses compétences

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Annicet LOEMBE, subdélégation est donnée à M. Gwenaël GUILLERM, chef du pôle développement politique de l'emploi, à l'effet de signer les actes, décisions, conventions, correspondances entrant dans le cadre de ses attributions et ses compétences.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Annicet LOEMBE, subdélégation de signature est donnée à M. Frédéric SONDE MIKAMONA, M. Anselme AGBESSI, M. Gwenaël GUILLERM, à l'effet de procéder à la programmation, à la répartition et à l'ordonnancement secondaire des recettes non fiscales et des dépenses publiques des crédits de l'État pour les programmes ci-après :

PROGRAMMES	UO	INTITULES
102	0102-DRGU-DDGU	Accès et retour à l'emploi
103	0103-DRGU-DDGU	Accompagnement des mutations économiques
111	0111-CREG-D973	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail

134	0134-CCRF-DRGU	Développement des entreprises et du tourisme
155	0155-CDCT-D973	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail de la Mission Travail et Emploi – Assistante technique FSE
159		Expertise, information géographique et météorologique
162	0162-D973-DPOP	Programme des interventions territoriales de l'État (PITE)
305	0305-ESSR-DLGU	

## II – AU TITRE DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**Article 5 :** Subdélégation est donnée à M. Johny MALARME, adjoint au directeur adjoint chargé de la culture, de la jeunesse et des sports, à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité courante de la direction de la culture, de la jeunesse et des sports.

**Article 6 :** Subdélégation de signature est donnée à M. Johny MALARME à l'effet de procéder à la programmation, à la répartition et à l'ordonnancement secondaire des recettes non fiscales et des dépenses publiques des crédits de l'État pour les programmes ci-après :

PROGRAMMES	UO	INTITULES
131	UO 0131-DR73-D673	Création
162	UO 0162-D973-DPOP	Programme des interventions territoriales de l'État (PITE)
163	UO 0163-D973-D973	Jeunesse et vie associative
175	UO 0175-DR73-D673	Patrimoines
180	UO 0180-CMIC-C301	Presse et médias
219	UO 0219-D973-D973	Sport
224	UO 0224-CCSD-D673	Soutien aux politiques du ministère de la Culture
334	UO 0334-CCSD-D673	Livre et industries culturelles
361	UO 0361-DR73-D673	Transmission des savoirs et démocratisation culturelle
363	UO 0363-CCMC-1D73 UO 0363-CCMC-2D73 UO 0363-CCMC-4D73 UO 0363-CCMC-6D73	Compétitivité
364	UO 0364-MENJ-SPGY	Cohésion

**Article 7 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johny MALARME, subdélégation de signature est donnée à M. Denis MAGNOL, architecte des bâtiments de France, conservateur régional des monuments historiques, à l'effet de signer les correspondances, décisions, procès-verbaux et arrêtés dans le cadre des procédures suivantes :

- protection du patrimoine mobilier et immobilier au titre des monuments historiques ;
- programmation et autorisation de travaux sur les objets mobiliers et les immeubles inscrits ou classés au titre des monuments historiques ;
- contrôle scientifique et technique.

**Article 8 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johny MALARME, subdélégation de signature est donnée à M. Eric GASSIES, conservateur régional de l'archéologie, à l'effet de signer les correspondances, notifications et arrêtés dans le cadre des procédures d'archéologie préventive, d'archéologie programmée et de propriété des vestiges archéologiques mobiliers (à l'exception de celles liées à des projets miniers et celles liées à des projets portés par le Centre National d'Etudes Spatiales en Guyane).

**Article 9 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johny MALARME, subdélégation de signature est donnée à Mme Carine OLIVE, conseillère à l'architecture, à l'aménagement et au cadre de vie, à l'effet de signer les décisions relatives aux demandes d'autorisation d'exercer la profession d'architecte et d'inscription au tableau de l'Ordre des architectes au titre de l'alinéa 2 de l'article 11 de la loi 3 janvier 1977.

**Article 10 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johny MALARME, subdélégation est donnée à Mme Anita PAUL au titre de l'ordonnancement secondaire (habilitations informatiques de validation) pour les actes liés à la programmation financière et budgétaire, à la répartition budgétaire et sa révision en cours d'exercice, à l'ordonnancement des recettes non fiscales et des dépenses des crédits alloués pour la Guyane dans les progiciels Arpège, Chorus Formulaire-CFO, et Chorus Cœur, pour l'ensemble des BOP visés à l'article 6.

### III – AU TITRE DE LA DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES, DE PRÉVENTION ET D'INCLUSION

**Article 11 :** Subdélégation est donnée à M. Bruno BOIS directeur adjoint chargé des politiques sociales, de prévention et de l'inclusion, à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité courante de la direction des politiques sociales, prévention et d'inclusion.

**Article 12 :** Subdélégation de signature est donnée à M. Bruno BOIS à l'effet de procéder à la programmation, à la répartition et à l'ordonnancement secondaire des recettes non fiscales et des dépenses publiques des crédits de l'État pour les programmes ci-après :

PROGRAMMES	UO	INTITULÉS
104	UO 0104-D973	Intégration et accès à la nationalité française
135	UO 0135-GUYA	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
137	UO 0137-D973	Égalité entre les femmes et les hommes
157	UO 0157-D973	Handicap et dépendance
162	UO 0162-D973	Programme des interventions territoriales de l'État (PITE)
177	UO 0177-D973	Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables

**Article 13 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno BOIS, subdélégation de signature est donnée à Mme Nadia EDOUARD, adjointe au directeur et cheffe du pôle cohésion sociale, à l'effet de signer les actes, décisions, conventions, correspondances entrant dans le cadre de ses attributions et ses compétences.

**Article 14 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno BOIS, subdélégation est donnée à Mme Marie-Marthe GALOT, cheffe adjointe du pôle cohésion sociale, à l'effet de signer les actes, décisions, conventions, correspondances entrant dans le cadre de ses attributions et ses compétences.

**Article 15 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno BOIS, subdélégation est donnée à Mme Maryse SAINT-AIME, cheffe de service politiques sociales du logement, à l'effet de signer les actes, décisions, conventions, correspondances entrant dans le cadre de ses attributions et ses compétences.

#### IV – AU TITRE DE L'ANTENNE DE L'ANTENNE DE SAINT-LAURENT DU MARONI

**Article 16 :** Subdélégation est donnée à Mme Jocelyne BARTHELEMY, directrice adjointe chargée de l'antenne de Saint-Laurent du Maroni, à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité courante de l'antenne de Saint-Laurent du Maroni.

**Article 17 :** Le directeur général de la cohésion et des populations par intérim et les délégués successifs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le recueil des actes administratifs.

À Cayenne, le 04 janvier 2024

Le directeur général de la cohésion et des populations par intérim

Annicet LOEMBE



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Annicet LOEMBE", written over the printed name.

Direction Générale des Sécurités, de la  
Règlementation et des Contrôles

R03-2024-01-04-00001

Arrêté modifiant l'arrêté  
n°R03-2023-12-29-000005 du 29 décembre 2023,  
fixant la liste départementale des supports  
habilités à publier des annonces judiciaires et  
légales pour l'année 2024





**PRÉFET  
DE LA GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction générale de la sécurité, de la réglementation et des contrôles

Direction de l'ordre public et de la sécurité

**Arrêté n°  
modifiant l'arrêté n° R03-2023-12-29-000005 du 29 décembre 2023, fixant la liste  
départementale des supports habilités à publier des annonces judiciaires et légales pour  
l'année 2024**

**Le préfet de la Guyane**

**Vu** la loi n°55-4 du 4 janvier 1955 modifiée concernant les annonces judiciaires et légales ;

**Vu** le décret n°2019-1216 du 21 novembre 2019 modifié relatif aux annonces judiciaires et légales ;

**Vu** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Antoine POUSSIER, administrateur de l'État du deuxième grade, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

**Vu** l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;

**Vu** les demandes et les justificatifs produits par les directeurs des journaux ;

**Vu** l'arrêté n° R03-2023-12-29-000005 du 29 décembre 2023, fixant la liste départementale des supports habilités à publier des annonces judiciaires et légales pour l'année 2024 ;

**Vu** la demande de correction du 2 janvier 2024 sollicitée par le service de publication en ligne : « interentreprises.com » ;

**Sur** proposition de Madame la sous-préfète, directrice générale de la sécurité, de la réglementation et des contrôles par intérim ;

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des supports habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour le département de la Guyane, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, est fixée comme suit :

#### **Publication de presse**

Titre	N° du CPPAP	Adresse du siège social
L'APOSTILLE	1024 I 93172	1 avenue Gustave Charlery – Route de Montabo 97300 Cayenne
FRANCE GUYANE	0928 C 86366	Tour Lumina - 1 rue Loulou Boislaville 97200 - Fort -de - France
MO NEWS	0127 C 94518	20 Cité Uranus – Route de Cabassou – 97300 Cayenne

**Publication de presse en ligne :**

<b>Titre</b>	<b>N° du CPPAP</b>	<b>Adresse du siège social</b>
lapostille.fr	0928 Z 93746	1 avenue Gustave Charlery – route de Montabo- 97300 Cayenne
FRANCE GUYANE	0727 Y 92637	Tour Lumina - 1 rue Loulou Boislaville 97200 - Fort -de - France
interentreprises.com	0325 W 94191	29 rue Anse Belune – 97220 Trinité
monewsguyane.com	1126 Y 94768	20 Cité Uranus – Route de Cabassou – 97300 Cayenne
guyaweb.com	1128 Y 91184	25 rue Euloge Jean-Elie 97354 Rémire -MontJoly

**Article 2 : le reste est sans changement.**

Cayenne, le 3 janvier 2024

Pour le préfet, la sous-préfète  
chargée de mission auprès du préfet



Jacqueline MERCURY-CIORSETTI